

Introduction :

Le CCML, par la grâce d'Allah, a été autorisé par le Directeur de l'état civil du Québec à célébrer islamiquement et enregistrer civilement les mariages des musulmans. Par conséquent, les couples désirant se marier doivent suivre la procédure qui suit :

Étape1 : Pour l'ouverture du dossier, les couples doivent fournir les originaux de ces documents:

- 1- Certificat de naissance
- 2- Photocopie conforme d'une carte d'identité valide avec photo (carte de santé, permis de conduire, carte de citoyenneté ou passeport)
- 3- En cas de divorce avec l'époux (se) précédent (e), le Certificat de divorce
- 4- En cas de décès de l'époux (se) précédent (e), le Certificat de décès
- 5- Remplir dûment le formulaire de l'attestation (**A FQ**) délivré par le Directeur de l'état civil du Québec confirmant la présence ou l'absence de mariage ou d'union civile, il est disponible au site de l'état civil du Québec : <http://www.etatcivil.gouv.qc.ca/fr/formulaires-publications.html>
- 6- Autres documents si nécessaire peuvent être requis
- 7- Remplir dûment le formulaire de la célébration des mariages du CCML au point **10** de l'étape **3**

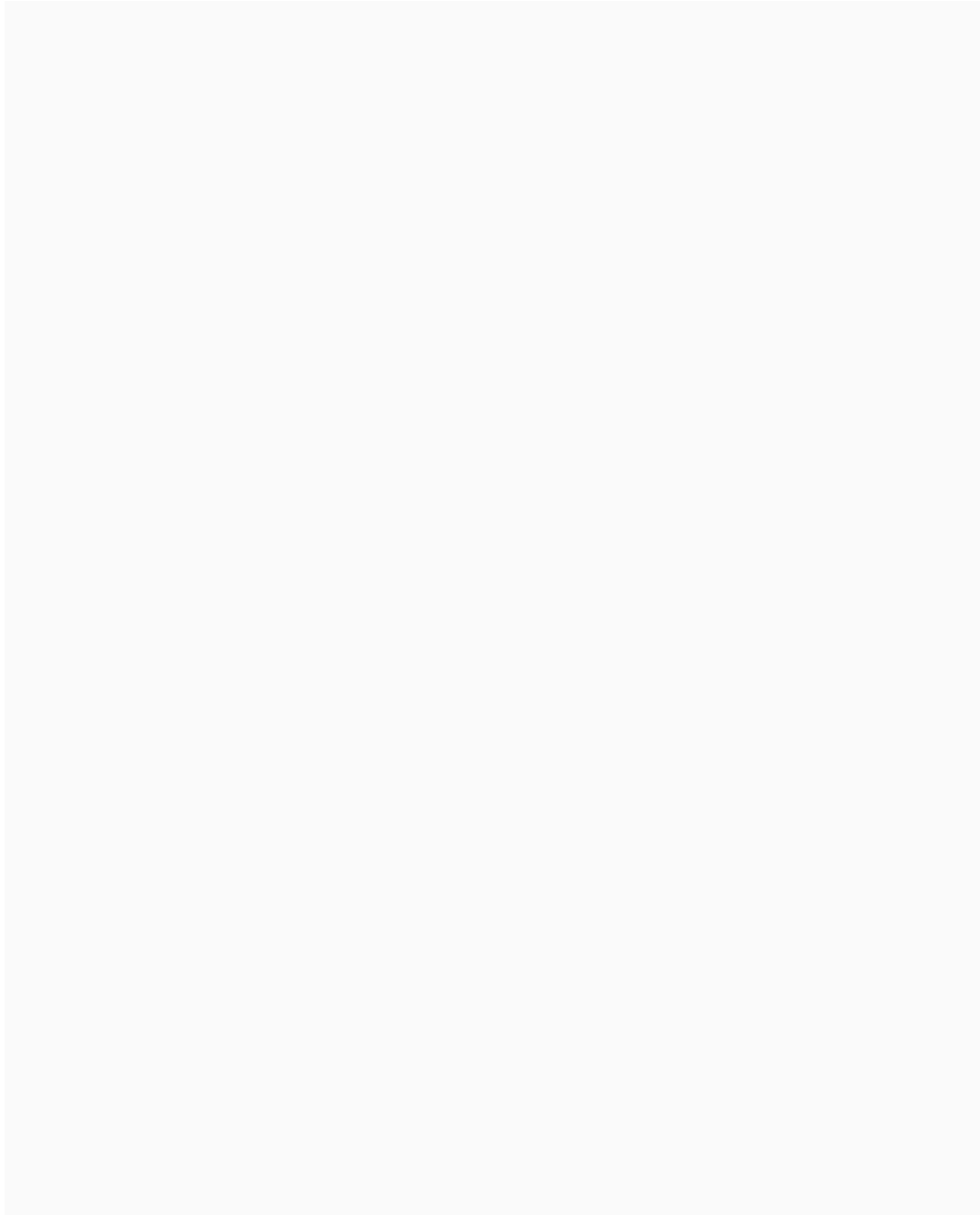
Étape2 : Prise de rendez-vous et vérification des informations fournies :

- 1- Contactez le CCML au **450-321-1225** ou par infoccmllongueuil@gmail.com ou imamccml@gmail.com
- 2- Au moins un mois avant la date prévue du mariage, les deux futurs mariés et minimalement un témoin doivent venir rencontrer le célébrant pour vérification des documents et ouverture officielle de leur dossier
- 3- Le célébrant accompagné de deux futurs mariés et minimalement un témoin doivent remplir dûment le formulaire de la demande de publication ou de dispense de publication d'un avis de mariage ou d'union civile (**K FQ**), qui se trouve au : <http://www.etatcivil.gouv.qc.ca/fr/formulaires-publications.html> (**la publication prend 21 jours avant la célébration**)
- 4- Ils envoient officiellement la date choisie pour le mariage au Directeur de l'état civil du Québec pour confirmation qui devrait être au moins un mois plus tard

Étape3 : La cérémonie du mariage :

- 1- La signature de la déclaration du mariage par les mariés et les témoins
- 2- La cérémonie religieuse suivie de la lecture du Code Civil du Québec, c'est-à-dire : lecture intégrale de l'article 392 à 396
- 3- Une copie de la déclaration est remise au couple
- 4- Le CCML déclare le mariage au Directeur de l'état civil du Québec
- 5- Le Directeur envoie une lettre de confirmation pour la réception de la déclaration à l'adresse indiquée sur la Déclaration

- 6- Le Directeur enregistre l'acte de mariage du couple
- 7- Le couple peut demander l'acte de mariage après environ 30 jours à partir de ce lien : <http://www.etaatcivil.gouv.qc.ca/fr/default.html>
- 8- Le CCML donnera à chacun de l'épouse et de l'époux une copie des droits et devoirs religieux
- 9- Le CCML donnera, à leur demande, un Certificat du mariage islamique aux mariés
- 10- Voici en-sous le formulaire de demande RDV pour célébrer un mariage à remplir SVP



Formulaire de prise de rendez-vous

Le future couple

Nom et prénom de l'époux _____

Téléphone _____

Courriel _____

Adresse postale _____

Nom et prénom d'épouse _____

Téléphone _____

Courriel _____

Adresse postale _____

Date prévue de mariage : _____

Demande de RDV pour le : _____

Le tuteur (Al-waliy)

Nom et prénom _____

Téléphone _____

Courriel _____

Adresse postale _____

Les témoins de l'épouse

Nom et prénom (témoin 1) _____

Téléphone _____

Courriel _____

Adresse postale _____

Nom et prénom (témoin 2) _____

Téléphone _____

Courriel _____

Adresse postale _____



Les témoins de l'époux

Nom et prénom (témoin 1) _____

Téléphone _____

Courriel _____

Adresse postale _____

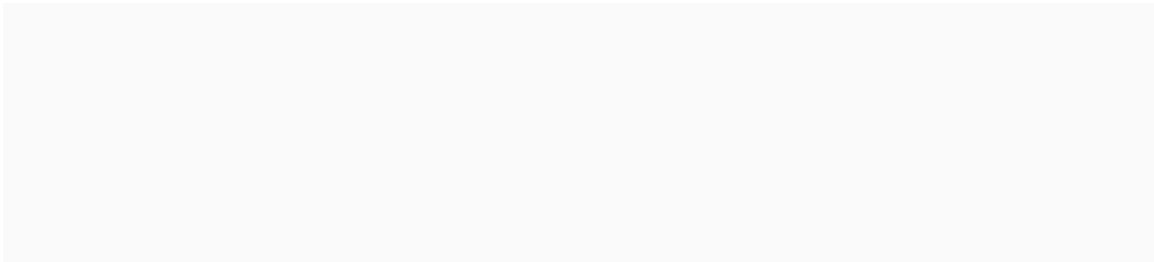
Nom et prénom (témoin 2) _____

Téléphone _____

Courriel _____

Adresse postale _____

Félicitation pour votre futur mariage, une confirmation par téléphone vous sera notifiée selon nos disponibilités dans les meilleurs délais.



Paiement du frais administratif au nom du CCML**Montant de 280 \$****Date : / / 20****Modes de paiement :**

: Argent comptant : Carte de débit : Chèque bancaire : Carte de crédit
(pour la carte de crédit rendez-vous au : www.ccmlongueuil.ca/paiement/ et imprimez, svp, le reçu)